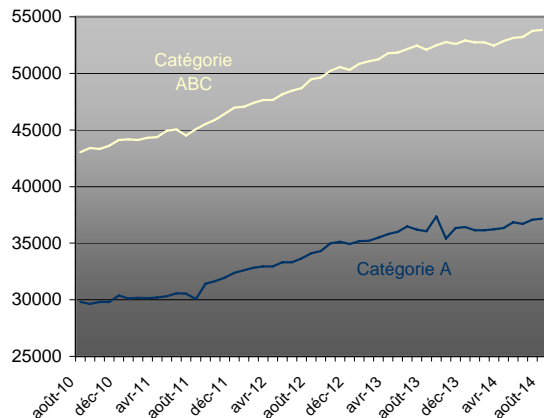


## DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE EN AOÛT 2014

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi  
Catégories A et ABC (en cvs)



Fin août 2014, le département de l'Aisne compte 37 168 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A à Pôle emploi, soit une augmentation de +0,3% comparé au mois dernier, et une hausse annuelle de +3,1%. La région connaît une stabilité mensuelle et une hausse de +1,9% en un an.

En catégorie ABC, le nombre de demandeurs d'emploi dans le département s'établit à 53 835, soit un accroissement mensuel de +0,2% et annuel de +3,4%. Au niveau régional, la Picardie enregistre une baisse de -0,4% pour une variation annuelle de +2,7%.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données cvs	Août 2013	Juillet 2014	Août 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Catégorie A	36 061	37 069	37 168	0,3	3,1
Catégorie ABC	52 080	53 750	53 835	0,2	3,4
<b>Picardie</b>					
Catégorie A	111 059	113 223	113 214	0,0	1,9
Catégorie ABC	164 423	169 516	168 895	-0,4	2,7

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

### Avertissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

A compter d'avril 2013, des évolutions du système d'information de Pôle emploi ont permis d'homogénéiser l'application des procédures en cas de manquement d'un demandeur d'emploi et d'alléger la charge administrative des conseillers. Elles ont pu contribuer à accroître le nombre de radiations administratives. Dans la majorité des cas, les radiations supplémentaires prononcées le sont pour une durée de 15 jours.

# 1.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

## Catégorie A

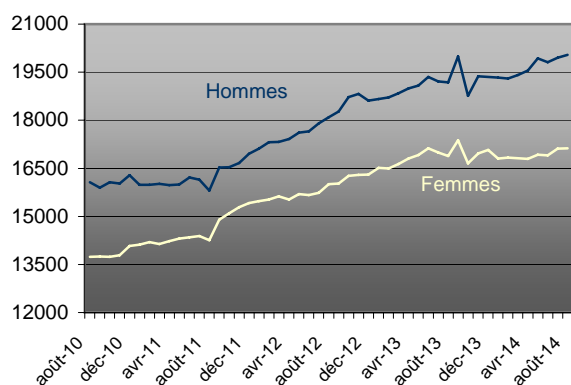
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

Données cvs	Août 2013	Juillet 2014	Août 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Hommes	19 178	19 953	20 043	0,5	4,5
Femmes	16 882	17 116	17 124	0,1	1,4
Moins de 25 ans	7 274	6 993	6 972	-0,3	-4,2
Entre 25 et 49 ans	20 933	21 403	21 483	0,4	2,6
50 ans et plus	7 853	8 672	8 713	0,5	11,0
Hommes de moins de 25 ans	3 852	3 732	3 687	-1,2	-4,3
Hommes de 25 à 49 ans	11 147	11 527	11 623	0,8	4,3
Hommes de 50 ans et plus	4 179	4 693	4 734	0,9	13,3
Femmes de moins de 25 ans	3 422	3 261	3 285	0,7	-4,0
Femmes de 25 à 49 ans	9 786	9 876	9 860	-0,2	0,8
Femmes de 50 ans et plus	3 674	3 979	3 979	0,0	8,3
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>36 061</b>	<b>37 069</b>	<b>37 168</b>	<b>0,3</b>	<b>3,1</b>

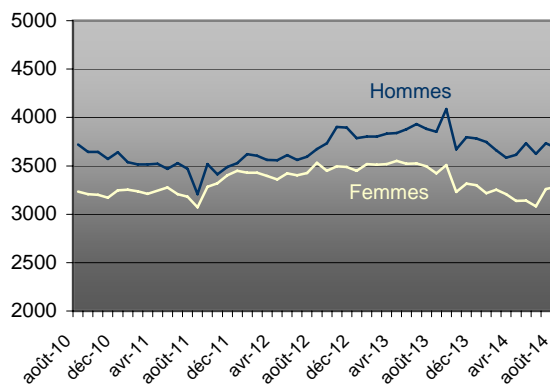
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

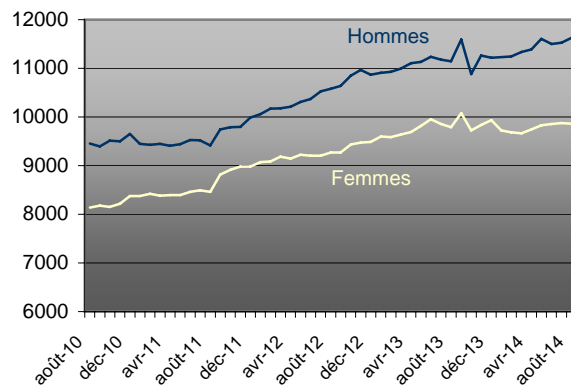
Par sexe (en cvs)



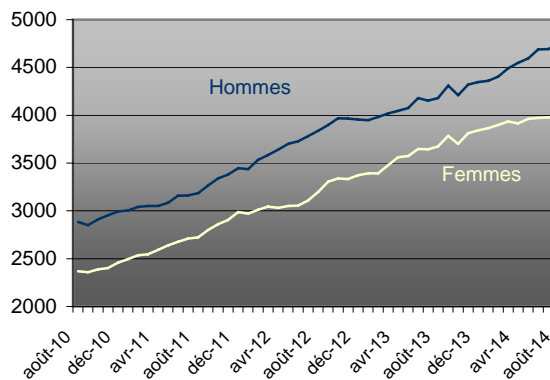
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



# 1.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

## Catégorie ABC

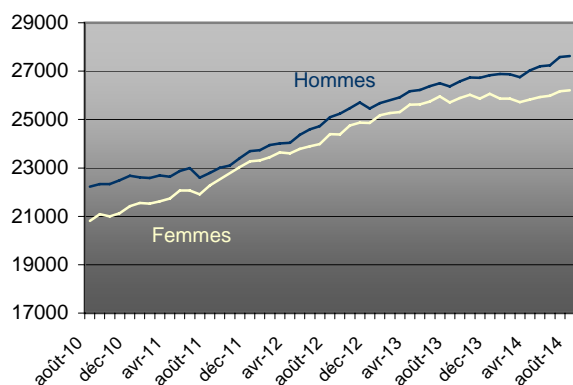
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie ABC

Données cvs	Août 2013	Juillet 2014	Août 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Hommes	26 371	27 579	27 627	0,2	4,8
Femmes	25 709	26 171	26 208	0,1	1,9
Moins de 25 ans	10 186	9 781	9 829	0,5	-3,5
Entre 25 et 49 ans	30 927	31 980	31 938	-0,1	3,3
50 ans et plus	10 967	11 990	12 069	0,7	10,0
Hommes de moins de 25 ans	5 370	5 167	5 170	0,1	-3,7
Hommes de 25 à 49 ans	15 764	16 566	16 549	-0,1	5,0
Hommes de 50 ans et plus	5 237	5 846	5 908	1,1	12,8
Femmes de moins de 25 ans	4 816	4 614	4 659	1,0	-3,3
Femmes de 25 à 49 ans	15 163	15 414	15 389	-0,2	1,5
Femmes de 50 ans et plus	5 730	6 143	6 161	0,3	7,5
<b>Ensemble de la catégorie ABC</b>	<b>52 080</b>	<b>53 750</b>	<b>53 835</b>	<b>0,2</b>	<b>3,4</b>

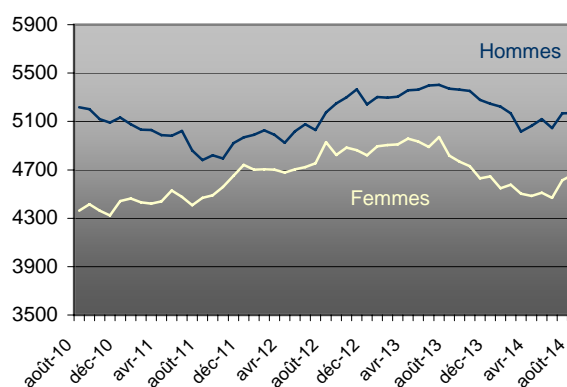
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

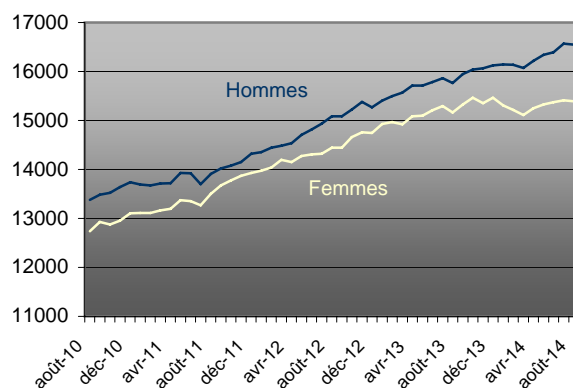
Par sexe (en cvs)



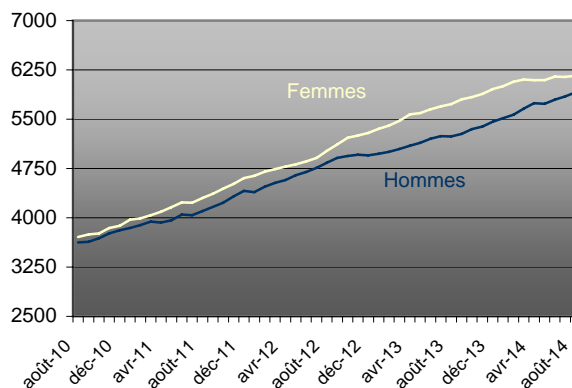
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



## 2 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

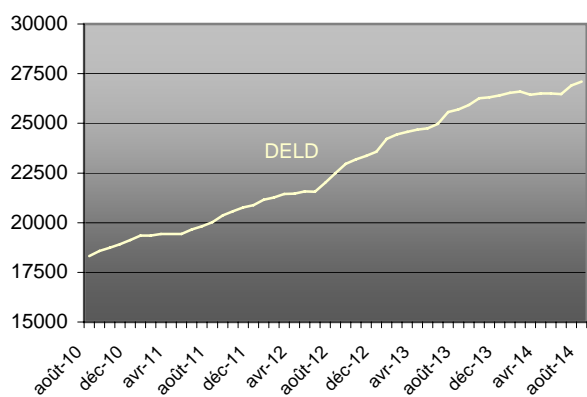
Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi  
Catégorie ABC

Données cvs	Août 2013	Juillet 2014	Août 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Moins d'un an	26 301	26 806	26 661	-0,5	1,4
Un an et plus	25 779	26 944	27 174	0,9	5,4
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	49,7	50,6	50,6		
<b>Picardie</b>					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	46,2	47,2	47,5		

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

Demands d'emploi inscrits depuis un an et plus (en cvs)



### 3 - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

#### Entrées et sorties de Pôle emploi par motif (catégorie ABC)

<i>Données cvs</i>	<b>Août 2013</b>	<b>Juillet 2014</b>	<b>Août 2014</b>	<b>Variation trimestrielle*</b>	<b>Variation annuelle**</b>
<b>Aisne</b>					
Entrées	4 031	4 508	4 004	-1,1	1,4
Sorties	4 312	3 895	3 923	-0,1	-0,5
<b>Picardie</b>					
Entrées	13 592	15 165	13 535	-2,2	0,2
Sorties	14 927	13 760	14 094	-0,3	-0,8

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(\*\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

### 4 - OFFRES D'EMPLOI

#### Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>	<b>Août 2013</b>	<b>Juillet 2014</b>	<b>Août 2014</b>	<b>Variation trimestrielle*</b>	<b>Variation annuelle**</b>
<b>Aisne</b>					
- Emplois durables	442	545	519	10,3	15,2
- Emplois temporaires	421	751	543	-2,1	4,5
- Emplois occasionnels	82	88	91	-54,5	-25,6
<b>Ensemble</b>	945	1 384	1 154	-6,9	5,1
<b>Picardie</b>					
- Emplois durables	1 731	2 097	2 244	3,3	9,4
- Emplois temporaires	2 037	2 488	2 199	-3,5	-1,9
- Emplois occasionnels	353	559	330	-25,2	-5,0
<b>Ensemble</b>	4 121	5 143	4 772	-3,1	2,5

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(\*\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

## 5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA Données brutes

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Août 2013	Juillet 2014	Août 2014	Variation sur un an
<b>Aisne</b>				
<b>Catégorie A</b>	9 345	10 151	10 206	9,2
Catégorie B	977	1 143	1 062	8,7
Catégorie C	851	1 233	1 124	32,1
<b>Catégorie ABC</b>	11 173	12 527	12 392	10,9
Catégorie D	219	311	296	35,2
Catégorie E	784	712	715	-8,8
Catégorie ABCDE	12 176	13 550	13 403	10,1
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			27,6	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			23,2	
<b>Picardie</b>				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			23,1	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			19,2	

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

## Encadré 1 - Sources et définitions

### **Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi**

Les demandeurs d'emploi sont des personnes inscrites à Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assédic.

#### Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- *catégorie A* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - sans emploi
- *catégorie B* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- *catégorie C* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
- *catégorie D* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie ... - sans emploi
- *catégorie E* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble de la catégorie ABC et non au niveau de chacune d'entre-elles.

#### Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté ou la durée passée sans discontinuité en catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi i.e. dont l'ancienneté sur les listes est supérieure à un an, peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

#### Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour la catégorie ABC

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent au cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, le cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune ventilation, y compris les entrées pour rupture

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent au cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre d'emploi raisonnable ayant été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à un an suivant la cause
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit au niveau national une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

## Offres d'emploi collectées et satisfaites à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises, dont une partie d'entre-elles sont satisfaites. Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il a réussi à le pourvoir - grâce à Pôle emploi ou par un autre moyen.

Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

## Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2013 et projetés sur l'ensemble de l'année 2014, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

### 1<sup>ère</sup> étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

La cvs est appliquée au niveau national aux données préalablement corrigées des jours ouvrables (cjo). Elle permet d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques).

### 2<sup>ème</sup> étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

## Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge, et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés
- de 62% des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant)
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit - si le département décide d'y recourir - vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement ...)
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.



## **Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT**

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible, sachant que l'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours

- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'Enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi ...